

## **CONDITIONS DE VENTE ETE**

Les présentes conditions de vente (ci-après les « Conditions de Vente ») régissent les relations entre la société ADS (ci-après « ADS »), exploitant les remontées mécaniques du domaine skiable des Arcs-Peisey-Vallandry, et tout consommateur (ci-après le « Client ») qui :

- Achète auprès d'ADS ou d'un de ses mandataires un titre de transport (ci-après un « Titre de Transport ») permettant d'utiliser pendant la saison d'été une ou plusieurs remontées mécaniques exploitées par ADS ; et/ou
- Réserve une activité (ci-après une « Activité ») commercialisée par ADS ou un de ses mandataires et devant être exécutée pendant la saison d'été.

En achetant un Titre de Transport ou en réservant une Activité, le Client accepte sans réserve les Conditions de Vente.

### **ARTICLE 1.     INFORMATIONS RELATIVES A ADS**

ADS est une société anonyme de droit français au capital de 17 756 460,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 076 520 568, et dont le numéro de TVA intracommunautaire est : FR 07 076 520 568.

Ses coordonnées sont les suivantes :

- Adresse du siège social : Chalet des Villards, Arc 1800, 73700 Bourg-Saint-Maurice, France ;
- Tél. : +33 (0)4 79 04 24 00 ;
- Courriel : contact.ads@compagniedesalpes.fr.

ADS est assurée par Allianz Opérations Entreprises (7 place du Dôme, TSA 21017, 92099 La Défense Cedex, France).

Elle est enregistrée comme mandataire d'intermédiaire en assurance sous le numéro Orias 17007384.

### **ARTICLE 2.     TITRES DE TRANSPORT ET ACTIVITES**

La liste des Titres de Transport et des Activités, leurs caractéristiques et les conditions pour en bénéficier sont présentées aux points de vente d'ADS (ci-après les « Points de Vente »), à proximité ou sur les automates exploités par ADS (ci-après les « Automates »), ainsi que sur le site internet <https://www.lesarcs-peiseyvallandry.com/fr/> (ci-après le « Site Internet »).

Les Titres de Transport et les Activités ne sont valables que pour tout ou partie de la saison d'été pour laquelle ils ont été commandés.

Les Titres de Transport sont valables pour une ou plusieurs journées consécutives, aux dates indiquées sur les Titres de Transport. Par exception, les Titres de Transport « un passage » et « dix passages » sont valables pour quelque journée d'ouverture des remontées mécaniques que ce soit au cours de la saison d'été pour laquelle ils ont été achetés.

L'Activité « tyrolienne » ne peut être réservée que pour une date et un horaire déterminé. L'Activité « vidéo mapping » ne nécessite pas de réservation. Les équipements fournis dans le cadre des Activités ne peuvent pas être loués indissociablement des Activités.

### **ARTICLE 3. LIEUX DE VENTE**

Les Titres de Transport peuvent être achetés aux Points de Vente et, pour une sélection d'entre eux seulement, sur le Site Internet et sur les Automates. Les Titres de Transport « un passage » et « dix passages », les Titres de Transport valables pour la totalité de la saison d'été, et les Titres de Transport « extension Paradiski journée » (permettant d'accéder aux remontées mécaniques exploitées par la Société d'Aménagement de la station de La Plagne) ne sont pas vendus sur le Site Internet et sur les Automates. Les Titres de Transport « dix passages » sont vendus aux Points de Vente, ainsi que dans les locaux de l'Office de tourisme d'Arc 1600 et d'Arc 2000.

Les Activités peuvent être réservées aux Points de Vente et sur le Site Internet.

La liste, la localisation, les jours et heures d'ouverture des Points de Vente et Automates figurent sur le Site Internet.

Certaines offres peuvent être présentées exclusivement aux Points de Vente, sur le Site Internet ou sur les Automates.

### **ARTICLE 4. COMMANDE**

Le Client ne peut pas acheter plus de quatorze Titres de Transport par commande sur le Site Internet ou à un Automate.

Comme indiqué à l'[article 8](#), le Client effectuant une commande sur le Site Internet peut choisir de recevoir par courrier postal la carte à puce sur laquelle est encodé un Titre de Transport ou un titre d'accès à une Activité. S'il choisit cette option, il doit commander le Titre de Transport ou le titre d'accès à l'Activité au moins sept jours francs avant sa première utilisation en cas d'expédition à une adresse en France métropolitaine ou en Corse, au moins dix jours francs avant sa première utilisation dans les autres cas. A défaut, la commande ne peut pas être finalisée.

Lorsqu'il effectue une commande sur le Site Internet, le Client :

1. Sélectionne-le ou les Titres de Transport ou la ou les Activités qu'il souhaite commander ;
2. Vérifie sa commande, si nécessaire la modifie, puis la valide ;
3. Crée un compte personnel (s'il n'en dispose pas déjà) puis renseigne ses identifiants pour accéder à son compte personnel, ou choisit de commander sans créer de compte personnel et renseigne son adresse électronique ;
4. Fournit les informations nécessaires à la personnalisation des Titres de Transport et des titres d'accès aux Activités ;
5. Choisit les modalités de délivrance des Titres de Transport et des titres d'accès aux Activités ;
6. Accepte les Conditions de Vente et les conditions d'utilisation des Titres de Transport et des Activités ;
7. Paye sa commande.

Une fois la commande payée, le Client reçoit par courriel un message de confirmation de sa commande.

### **ARTICLE 5. PHOTOGRAPHIE**

En cas d'achat d'un Titre de Transport valable pour la totalité de la saison d'été, le Client doit fournir une photographie de l'utilisateur de ce Titre de Transport. Il doit s'agir d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes aux verres teintés ni couvre-chef.

## **ARTICLE 6. TARIF**

Le tarif des Titres de Transport et des Activités est disponible aux Points de Vente, sur ou à proximité des Automates, sur le Site Internet, ainsi que dans les locaux du Club des sports d'Arc 1600 et de l'Office de tourisme d'Arc 2000.

Ils sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles d'être modifiés en cours de saison en cas de variation de ces taxes.

Les réductions de prix sont appliquées sur la base du tarif adulte ou enfant individuel. Une réduction de prix n'est pas cumulable avec une autre réduction de prix.

Si le Client souhaite bénéficier d'un tarif réduit ou d'une gratuité, il doit présenter, lors de l'achat du Titre de Transport ou de la réservation de l'Activité aux Points de Vente ou auprès du mandataire d'ADS, un document original attestant que l'utilisateur du Titre de Transport ou la personne inscrite à l'Activité remplit les conditions pour bénéficier de ce tarif réduit ou de cette gratuité à la date d'entrée en vigueur du Titre de Transport ou au début de l'Activité. L'utilisateur ou la personne inscrite doit être en mesure de présenter ce document à tout moment pendant la période de validité du Titre de Transport ou pendant l'Activité, que le Titre de Transport ait été acheté ou l'Activité ait été réservé aux Points de Vente, sur le Site Internet ou sur les Automates. Aucune copie imprimée ou numérique n'est admise.

Aucune réduction de prix ou gratuité n'est accordée après l'achat d'un Titre de Transport ou la réservation d'une Activité.

Sauf indication contraire, le prix des Activités inclut la fourniture des équipements nécessaires pour participer à ces Activités.

Le prix de l'Activité « tyrolienne » inclut également le Titre de Transport permettant de bénéficier de cette Activité. En revanche, le prix de l'Activité « vidéo mapping » n'inclut aucun Titre de Transport. Par conséquent, si la personne participant à cette Activité souhaite emprunter une remontée mécanique pour bénéficier de cette Activité, le Client doit s'assurer qu'elle dispose du Titre de Transport adapté et, si nécessaire, l'acheter en sus de la réservation de l'Activité.

## **ARTICLE 7. PAIEMENT**

### **7.1. Devise**

Le paiement des Titres de Transport et des Activités doit être effectué en euros. Par exception, le Client peut payer aux Points de Vente en une devise autre que l'euro en ayant recours au service DCC (Dynamic Currency Conversion).

### **7.2. Moyens de paiement**

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Aux Points de Vente : les cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, Mastercard, American Express), les chèques tirés sur un compte bancaire ouvert en France et émis à l'ordre d'ADS, les espèces dans la limite des plafonds applicables, les chèques vacances ANCV imprimés ou digitaux (chèques vacances Connect) ;
- Sur le Site Internet : les cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, Mastercard, American Express), les chèques vacances ANCV digitaux (chèques vacances Connect) ;
- Sur les Automates : les cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, Mastercard).

En cas de paiement par chèque, le Client doit présenter une pièce d'identité originale à son nom.

Le fractionnement du paiement en plusieurs moyens de paiement est possible uniquement en cas de commande aux Points de Vente ou sur le Site Internet (dans ce cas, le paiement peut être effectué en partie par carte bancaire et en partie par chèques vacances ANCV digitaux).

### **7.3. Paiement en plusieurs échéances**

Lorsqu'il effectue une commande sur le Site Internet, le Client a la possibilité de régler sa commande en trois échéances sans frais ou quatre échéances avec frais si les conditions suivantes sont réunies :

- Le montant total de sa commande est de 300 € TTC minimum en cas de paiement en trois échéances (sans application de frais), de 400 € TTC minimum (avant application des frais) en cas de paiement en quatre échéances ;
- Le montant total de sa commande est inférieur à 5 000 € TTC ;
- Il effectue sa commande via le Site Internet ;
- Il règle l'intégralité du montant de sa commande à l'aide d'une carte bancaire délivrée par un établissement bancaire établi au sein de l'Union européenne et valide jusqu'à la dernière échéance de paiement de sa commande.

Si le Client choisit un règlement en trois échéances, il est prélevé d'un tiers du prix de sa commande au moment de cette commande. Le deuxième prélèvement d'un tiers du prix est effectué un mois plus tard sur la carte bancaire dont le Client a donné le numéro au moment de sa commande. Le solde est prélevé un mois après le deuxième prélèvement sur la même carte bancaire.

Si le Client choisit le paiement en quatre échéances, le prix TTC de sa commande est majoré d'une somme égale à 2,27 % de ce prix en cas de paiement en quatre échéances. Le Client est prélevé d'un quart du prix majoré de sa commande au moment de cette commande. Le deuxième prélèvement d'un quart du prix majoré est effectué un mois plus tard sur la carte bancaire dont le Client a donné le numéro au moment de sa commande. Le troisième prélèvement d'un quart du prix majoré est effectué un mois après le deuxième prélèvement sur la même carte bancaire. Le solde est prélevé un mois après le troisième prélèvement sur la même carte bancaire.

Pour bénéficier du paiement en plusieurs échéances, le Client doit choisir l'option correspondante au cours du processus de commande. Le paiement est effectué par le biais de la plateforme sécurisée Alma, dont les conditions de prestation de services sont disponibles sur le Site Internet.

Le Client doit veiller à ce que le montant de chaque prélèvement prévu soit inférieur au plafond autorisé par son organisme bancaire.

## **ARTICLE 8. DELIVRANCE DES TITRES DE TRANSPORT ET DES TITRES D'ACCES AUX ACTIVITES**

Chaque Titre de Transport ou titre d'accès à une Activité est délivré sous la forme d'un code barre imprimé (en cas d'achat en Points de Vente uniquement), d'un QR code ou d'une carte à puce sur laquelle il est encodé.

Les codes barre, QR codes et cartes à puce sont fournis gratuitement lors de l'achat du Titre de Transport ou de la réservation de l'Activité.

Si le Client a acheté un Titre de Transport ou réservé une Activité aux Points de Vente le code barre imprimé ou la carte à puce lui est délivré(e) immédiatement aux Points de Vente.

Si le Client a acheté un Titre de Transport ou réservé une Activité sur le Site Internet, le Titre de Transport ou le titre d'accès à l'Activité sera délivré :

- Soit sous la forme d'un QR code. Dans ce cas, ce QR code lui est envoyé immédiatement par courriel à l'adresse électronique qu'il a renseignée lors de sa commande ;
- Soit sous la forme d'une carte à puce. Dans ce cas, le Client peut demander l'envoi de cette carte à puce par courrier postal, ou la retirer aux Points de Vente ou sur un Automate. Il doit pour cela se munir du numéro de sa commande.

Si le Client a acheté un Titre de Transport sur un Automate, le Titre de Transport ou le titre d'accès à l'Activité sera délivré :

- Soit sous la forme d'un QR code. Dans ce cas, ce QR code lui est envoyé immédiatement par courriel à l'adresse électronique qu'il a renseignée lors de sa commande ;
- Soit pour la délivrance immédiate d'une carte à puce par l'Automate.

## **ARTICLE 9. RECHARGEMENT DES TITRES DE TRANSPORT ET DES TITRES D'ACCES AUX ACTIVITES**

La carte à puce sur laquelle est encodé un Titre de Transport ou un titre d'accès à une Activité est rechargeable une ou plusieurs fois. Un nouveau Titre de Transport ou un nouveau titre d'accès à une Activité peut ainsi être encodé sur cette carte, sauf s'il s'agit d'un Titre de Transport valable pour la totalité de la saison d'été.

Le rechargement s'effectuant exclusivement sur le Site Internet, seuls les Titres de Transport proposés sur le Site Internet peuvent être encodés sur la carte.

En cas d'enregistrement sur une carte d'un nouveau Titre de Transport ou d'un nouveau titre d'accès à une Activité alors que le Titre de Transport ou que le titre d'accès à une Activité qui y est encodé est en cours de validité, le Titre de Transport initial ou le titre initial d'accès à une Activité est résilié et ne peut plus être utilisé, sans que le Client ne puisse prétendre à quelque dédommagement que ce soit. Le Client est par conséquent invité à attendre la fin de validité du Titre de Transport ou du titre d'accès à une Activité encodé sur sa carte pour enregistrer sur cette carte un nouveau Titre de Transport ou un nouveau titre d'accès à une Activité.

## **ARTICLE 10. JUSTIFICATIF DE VENTE**

Un justificatif de vente (ci-après le « Justificatif de Vente ») est délivré au Client lors de l'achat d'un Titre de Transport ou du paiement du prix d'une Activité. En cas d'achat sur le Site Internet, le Justificatif de Vente est le courriel de confirmation de la commande.

Le Client est invité à conserver ce Justificatif de Vente pendant toute la durée de validité du Titre de Transport ou de l'Activité correspondant(e). Ce Justificatif de Vente lui sera notamment nécessaire pour effectuer une demande de dédommagement.

## **ARTICLE 11. MODIFICATION D'UNE COMMANDE**

Le Client peut obtenir sans frais la modification d'une commande si les conditions suivantes sont réunies :

- La commande a été effectuée à un Point de Vente ou sur le Site Internet ;
- La modification porte exclusivement sur un changement de date de validité du Titre de Transport acheté ou de l'Activité réservée, la nouvelle date de validité étant un jour de la même saison d'été que celle pour laquelle le Titre de Transport a été initialement acheté ou l'Activité a été initialement réservée ;
- La modification n'a aucune incidence sur le prix du Titre de Transport acheté ou de l'Activité réservée ;
- La demande de modification est reçue par ADS au plus tard quarante-huit heures avant le début de validité du Titre de Transport ou le début de l'Activité ;

- Le Titre de Transport n'a pas été utilisé, même partiellement, ou la personne inscrite à l'Activité n'a pas participé à l'Activité, même partiellement, y compris après l'envoi de la demande de modification.

Le Client doit envoyer sa demande de modification aux coordonnées indiquées à l'[article 19](#) ou effectuer cette demande aux Points de Vente.

Le Client doit indiquer dans sa demande :

- Le numéro de référence de sa commande ;
- Ses nom, prénom et coordonnées postales ;
- Le numéro de la carte à puce sur laquelle est encodé le Titre de Transport ou le titre d'accès à une Activité.

## **ARTICLE 12. ANNULATION D'UNE COMMANDE**

Le Client peut annuler totalement ou partiellement une commande si les conditions suivantes sont réunies :

- ADS est informée de l'annulation au plus tard au plus tard quarante-huit heures avant le début de validité du Titre de Transport ou le début de l'Activité ;
- Le Titre de Transport n'a pas été utilisé, même partiellement, ou la personne inscrite à l'Activité n'a pas participé à l'Activité, même partiellement, y compris après l'envoi de l'annulation.

Le Client doit informer ADS de l'annulation de sa commande en la contactant aux coordonnées indiquées à l'[article 19](#) ou informer de cette annulation aux Points de Vente.

Pour que l'annulation soit valable, le Client doit indiquer :

- Le numéro de référence de sa commande ;
- Ses nom, prénom et coordonnées postales ;
- Le numéro de la carte à puce sur laquelle est encodé le Titre de Transport ou le titre d'accès à une Activité ;
- Un relevé d'identité bancaire si la commande a été payée au moins partiellement par chèques vacances ANCV digitaux ou a été effectuée sur un Automate.

Le prix correspondant au Titre de Transport ou à l'Activité annulé(e) est crédité sur la carte bancaire ayant servi au paiement du Titre de Transport ou de l'Activité, sauf indication contraire du Client. Par exception, si la commande a été payée en tout ou en partie par chèques vacances ANCV digitaux, la fraction du prix réglée par ce moyen est remboursée par virement. De même, si la commande annulée a été effectuée sur un Automate, la somme due au Client est remboursée par virement.

Le remboursement étant basé sur le prix en euros de la commande, les éventuelles variations de change entre la date de la commande et la date de son remboursement sont à la charge du Client. Les éventuels frais d'envoi du courrier du Client informant ADS de l'annulation ne sont pas remboursés.

## **ARTICLE 13. REMBOURSEMENT, ECHANGE, PROLONGATION OU REPORT DE LA VALIDITE DES TITRE DE TRANSPORT OU DES ACTIVITES**

Le Client, l'utilisateur d'un Titre de Transport, la personne inscrite à une Activité ne peut bénéficier d'aucun remboursement ou échange de ce Titre de Transport ou de cette Activité, ni d'aucune prolongation ou d'aucun report de leur validité, même si le Titre de Transport n'a pas été utilisé ou n'a été utilisé que partiellement, ou si la personne n'a pas participé à l'Activité.

Par exception, si une Activité qu'il a réservée auprès d'ADS ou d'un de ses mandataires est annulée par ADS, le Client peut obtenir le report de l'Activité ou le remboursement de sa réservation.

Pour obtenir le report de l'Activité, le Client doit présenter aux Points de Vente le Justificatif de Vente.

Pour obtenir le remboursement de sa réservation, le Client doit adresser une demande à ADS aux coordonnées indiquées à l'article 19. Cette demande doit être accompagnée du Justificatif de Vente et d'un relevé d'identité bancaire.

## **ARTICLE 14. DROIT DE RETRACTATION ET DROIT DE RENONCIATION**

Le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par le code de la consommation français en cas d'achat d'un Titre de Transport sur le Site Internet ou un Automate.

## **ARTICLE 15. RESPONSABILITE**

Il incombe au Client de choisir le Titre de Transport ou l'Activité le ou la plus adapté(e) à ses besoins et à ses contraintes. ADS ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une inadéquation du Titre de Transport ou de l'Activité choisi(e) aux besoins et aux contraintes du Client, de l'utilisateur du Titre de Transport ou de la personne inscrite à l'Activité.

## **ARTICLE 16. DONNEES PERSONNELLES**

### **16.1. Finalité et fondement des traitements de données personnelles**

Les données personnelles collectées à l'occasion de l'achat d'un Titre de Transport ou de la réservation d'une Activité sont traitées afin de :

- Traiter la commande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat conclu entre ADS et le Client ;
- Envoyer au Client des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou à des concours ou à des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé, s'agissant des messages envoyés par ADS, sur l'intérêt légitime de cette dernière à développer ses activités et, s'agissant des messages envoyés par les partenaires d'ADS (Office de tourisme de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs, partenaires commerciaux, sociétés affiliées à ADS), sur le consentement du Client exprimé en cochant la case prévue à cet effet sur le Site Internet ;
- Répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations du Client. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client.

### **16.2. Responsable des traitements**

Les traitements mentionnés ci-dessus sont effectués sous la responsabilité d'ADS, représentée par son directeur général et dont les coordonnées sont indiquées à l'article 1.

### **16.3. Destinataires des données personnelles**

Les données collectées sont destinées à ADS, aux prestataires dont l'intervention est nécessaire pour effectuer les traitements mentionnés ci-dessus et, si le Client y consent, aux partenaires d'ADS (Office de tourisme de Bourg-Saint-Maurice, partenaires commerciaux, sociétés affiliées à ADS).

Ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non-membre de l'Union européenne. Le Client peut obtenir des informations sur ce transfert et les garanties qui s'y appliquent auprès d'ADS.

### **16.4. Durées de conservation des données personnelles**

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données utilisées pour traiter une commande :
    - o Si la commande n'est pas effectuée par voie électronique, pendant cinq ans à compter de leur collecte ;
    - o Si la commande est effectuée par voie électronique, pendant cinq ans à compter de leur collecte si le montant de la commande est inférieur à 120 €, pendant dix ans à compter de leur collecte si le montant de la commande est égal ou supérieur à 120 € ;
- Par exception, le numéro et la date d'expiration de la carte bancaire sont conservés pendant quinze mois à compter de la dernière date de débit à des fins de preuve en cas de contestation de la transaction. Le cryptogramme n'est pas conservé après la transaction.
- Par exception également, la photographie est conservée pendant trois ans à compter de sa collecte, afin de faciliter la réédition du Titre de Transport, à condition que le Client y ait consenti ;
- Données utilisées pour envoyer au Client des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou à des concours ou à des enquêtes de satisfaction : pendant trois ans à compter de leur collecte, ce délai étant renouvelé à chaque interaction significative entre le Client et ADS (nouvelle commande, demande d'informations, etc.) ;
  - Données utilisées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations du Client : pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations.

#### **16.5. Droits des personnes dont les données sont traitées**

La personne dont les données sont traitées peut accéder aux données la concernant, les faire rectifier ou effacer, les transférer ou les faire transférer à un tiers, en obtenir la limitation du traitement ou s'opposer à ce traitement. Elle peut en outre retirer son consentement au traitement de ses données, le retrait de ce consentement n'affectant toutefois pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait. Pour exercer ces droits, elle doit adresser une demande au délégué à la protection des données d'ADS, aux coordonnées indiquées à l'[article 19](#).

ADS se conformera à cette demande sous réserve du respect des obligations qui s'imposent à elle. Dans un souci de protection des données personnelles, ADS se réserve la faculté de demander à la personne un justificatif d'identité avant de répondre à cette demande.

Enfin, la personne dont les données sont traitées peut adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si elle estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Par ailleurs, la personne dont les données sont traitées peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet <https://www.bloctel.gouv.fr>.

#### **ARTICLE 17. COMMUNICATION DES CONDITIONS DE VENTE ET DU DETAIL DE LA COMMANDE**

Le Client peut obtenir un exemplaire des Conditions de Vente.

En outre, s'il a passé commande par voie électronique, il peut avoir communication du détail de cette commande, ainsi que des Conditions de Vente applicables à la date de cette commande, pendant 5 ans suivant cette commande si son montant est inférieur à 120 € TTC, 10 ans si son montant est égal ou supérieur à 120 € TTC.

Pour cela, le Client doit adresser une demande à ADS aux coordonnées indiquées à l'[article 19](#).

#### **ARTICLE 18. SUIVI D'UNE COMMANDE**

Le Client peut obtenir des informations sur une commande effectuée sur le Site Internet :



- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : ADS, Service relation clients, Chalet des Villards, Arc 1800, 73700 Bourg-Saint-Maurice, France ;
- Soit par téléphone au numéro suivant : +33 (0)4 79 04 24 00 ;
- Soit par courriel à l'adresse suivante : [contact.ads@compagniedesalpes.fr](mailto:contact.ads@compagniedesalpes.fr) ;
- Soit par le biais du site internet <https://www.ticketoski.fr/fr/clientads>.

## **ARTICLE 19. DEMANDES ET RECLAMATIONS**

Le Client peut adresser toute demande ou réclamation concernant le traitement de ses données personnelles :

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : ADS, Protection des données personnelles, Chalet des Villards, Arc 1800, 73700 Bourg-Saint-Maurice, France ;
- Soit par courriel à l'adresse suivante : [ads.privacy@compagniedesalpes.fr](mailto:ads.privacy@compagniedesalpes.fr) ;
- Soit par le biais du site internet <https://www.ticketoski.fr/fr/clientads>.

Le Client peut adresser toute autre demande ou réclamation, dans les deux mois suivant la survenance de l'événement donnant lieu à réclamation :

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : ADS, Service relations clients, Chalet des Villards, Arc 1800, 73700 Bourg-Saint-Maurice, France ;
- Soit par le biais du site internet <https://www.ticketoski.fr/fr/clientads>.

## **ARTICLE 20. REGLEMENT DES DIFFERENDS**

En cas de différend entre le Client et ADS relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des Conditions de Vente, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Il peut recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17, France – Tél. : +33 (0)1 42 67 96 68 – Courriel : [info@mtv.travel](mailto:info@mtv.travel)) selon les modalités fixées sur le site internet <https://www.mtv.travel> et dans un délai maximal d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès d'ADS.

Il peut également avoir recours à la plateforme de règlement en ligne des litiges mise en place par la Commission européenne, accessible sur le site internet <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile français, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

## **ARTICLE 21. ENTREE EN VIGUEUR DES CONDITIONS DE VENTE**

Les Conditions de Vente entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022.

## **ARTICLE 22. MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE**

ADS se réserve la faculté de modifier les Conditions de Vente à tout moment.

## **ARTICLE 23. TRADUCTION DES CONDITIONS DE VENTE**

En cas de contradiction entre les Conditions de Vente en français et les Conditions de Vente dans une autre langue, les Conditions de Vente en français prévalent.

**ARTICLE 24. DROIT APPLICABLE**

Les Conditions de Vente sont régies par le droit français.